

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 12 avril 2010

**Présents** : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Nathalie LEBRETON, Maryse LAUMONIER et Sylvie BROUILLARD, Mrs Daniel PRUNIER, Marc OUDET, Jean-Jacques CANAL, Christian BOHER, Marc LE BOT et Sébastien DESBOURDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir:**

Mme Paule MASSON pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER  
Mr Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à Mme Sylvie BROUILLARD

**Absent excusé sans pouvoir** : Mr Vivian DE BONA

**Secrétaire de séance** : Mr Christian BOHER

**Personnel administratif** : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H10.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Christian BOHER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte rendu du conseil municipal**

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

**3) Engagement procédure du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de démarrer la procédure du PLU.

Mme DOUSSINT rappelle que la modification du POS a été validée par les différentes instances.

Mme DOUSSINT précise qu'il faut faire un appel d'offre afin de trouver un cabinet d'étude pour le lancement de la procédure du PLU. Il est demandé également de lancer les demandes de subventions relatives à la procédure du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le lancement de la procédure du PLU, le lancement des appels d'offres et les demandes de subventions et autorise le maire à les signer.

**4) Signature d'un avenant pour prolongation de 6 mois de la délégation de service public sur l'eau**

Mme le Maire rappelle que le contrat actuel se termine le 30 juin 2010. Afin de permettre de terminer le lancement de la nouvelle procédure de DSP, il est demandé d'autoriser la signature d'un avenant de 6 mois de la DSP actuelle soit jusqu'au 31 décembre 2010.

En principe la nouvelle DSP devrait intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant pour une durée de 6 mois du contrat actuel de DSP.

**5) Création d'une commission d'appel d'offres pour la future DSP de l'eau**

Mme le Maire précise que pour encadrer la nouvelle procédure de lancement de la future DSP, il est impératif de créer une commission d'appels d'offres et d'élire des membres titulaires et suppléants au nombre de 3 pour chaque collège. Cette commission est présidée par Mme le Maire.

Sont élus en qualité de membres titulaires : Mme DOUSSINT et Mrs Christian BOHER et Jean-Jacques CANAL.

Sont élus en qualité de membres suppléants : Mme Paule MASSON et Mrs Daniel PRUNIER et Marc OUDET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, élit les membres cités ci-dessus.

## **6) Convention financière avec le SIARCE pour le transfert définitif de la compétence Assainissement**

Mme le Maire informe que le dossier arrive à son terme et sera finalisé rapidement.

Mme le Maire rappelle que la commune est redevable de 58 500 euros au SIARCE suite au transfert de compétence. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'une opération d'ordre mais bien d'une opération budgétaire.

Mme le Maire précise qu'il a été constaté en mairie qu'un emprunt datant de 1983 et renégocié en 1997 était payé sur le budget communal alors qu'il s'agissait de travaux d'assainissement. Cet emprunt a toujours été réglé sur le budget communal.

Mme la trésorière de La Ferté Alais a confirmé au SIARCE qu'il s'agissait d'un prêt Assainissement et qu'il devait par conséquent être remboursé par le SIARCE.

La compétence étant transféré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le SIARCE, par convention financière, s'engage à rembourser les annuités de 2007/2008 et 2009. Le prêt est pris en charge par le SIARCE dès les échéances de 2010.

Mme le Maire précise que le SIARCE a validé la convention financière lors du dernier conseil syndical du 8 avril 2010.

Mr BOHER précise que cette convention permettra de clôturer ce dossier et ainsi permettra l'intégration du budget Eau dans le budget Communal, selon le souhait de la perception.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention financière avec le SIARCE et autorise les opérations d'ordre et budgétaires précisées dans la convention.

## **7) Vote des taux d'imposition**

Mme le Maire rappelle que les taux d'imposition sont à voter comme chaque année.

Mr Christian BOHER précise qu'aucune modification de taux n'est demandée. Les taux restent donc inchangés par rapport à l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour l'année 2010 soit 7.91% pour la taxe d'habitation, 9.07% pour la taxe foncière sur le bâti et 35.85% sur la taxe foncière du foncier non bâti.

## **8) Fiscalisation au SIARCE**

Mr BOHER précise que la participation de la commune auprès du SIARCE est fiscalisée chaque année.

Le SIARCE par courrier du 16/01/2010 a transmis la participation de la commune, au titre de l'année 2010, qui s'élève à 18 021.92 €. Cette somme n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à recevoir par la commune.

Cette somme est répercutée sur la facture d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fiscalisation de la participation 2010 au SIARCE.

## **9) Non-valeurs à inscrire sur le budget communal 2010**

Mr BOHER informe l'assemblée que la Trésorière de La Ferté Alais a sollicité la commune afin d'inscrire des titres de recettes des années 2003 à 2006 en non-valeurs pour un montant de 767.70€.

Mme le Maire précise que le trésor Public a entrepris toutes les recherches nécessaires pour recouvrer ces sommes mais cela a été infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription en non-valeurs au budget communal 2010 des titres de recettes concernés.

## **10) Compte de gestion du budget communal 2009**

Mr BOHER informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 du budget communal a été réalisée par le receveur percepteur de La Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Les valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur percepteur sont conformes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur percepteur pour l'exercice 2009 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune

### **11) Compte administratif 2009 du Budget communal**

Mr BOHER précise que le compte administratif 2009 du budget communal est conforme au compte de gestion 2009 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009 du budget communal.

### **12) Budget communal – Exercice 2010**

Mr BOHER présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2010 :

**Dépenses de fonctionnement :** 929 895.00 €  
**Recettes de fonctionnement :** 929 895.00 €

**Dépenses d'investissement :** 210 500.00 €  
**Recettes d'investissement :** 210 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le budget primitif communal M14 de l'exercice 2010 et vote chaque chapitre à l'unanimité.

### **13) Compte de gestion du budget Eau 2009**

Mr BOHER informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 du budget Eau a été réalisée par le receveur percepteur de La Ferté-Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Les valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur percepteur sont conformes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur percepteur pour l'exercice 2009 du budget Eau et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune

### **14) Compte administratif 2009 du Budget Eau**

Mr BOHER précise que le compte administratif 2009 du budget Eau est conforme au compte de gestion 2009 du budget Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2009 du budget Eau.

### **15) Affectation de résultat au budget Eau 2010**

Mr BOHER précise qu'il est nécessaire d'affecter une partie des résultats compte tenu du déficit d'investissement du budget Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation de résultat au budget Eau 2010.

### **16) Budget Eau – Exercice 2010**

Mr BOHER présente au conseil municipal le budget primitif Eau de l'exercice 2010 :

**Dépenses de fonctionnement :** 30 765.00 €  
**Recettes de fonctionnement :** 30 765.00 €

**Dépenses d'investissement :** 57 202.00 €  
**Recettes d'investissement :** 57 202.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le budget primitif Eau M49 de l'exercice 2010 et vote chaque chapitre à l'unanimité.

### **17) Compte de gestion 2009 de la Caisse des Ecoles**

Mme le Maire précise que la Caisse des Ecoles n'a pas du tout fonctionné. Le compte de gestion présenté retrace bien qu'aucune opération n'a été faite.

Mme le Maire demande d'approuver le compte de gestion 2009 de la Caisse des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2009 de la caisse des écoles.

\*\*\*\*\*

Mme le Maire informe le conseil municipal que les travaux relatifs à la création d'un parking de sécurisation de l'école maternelle débutent le lundi 19 avril 2010.

**N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20 heures.**